- En vertu du Protocole de Montréal de 1987, le Canada s'engage à réduire de 50 p. cent la consommation de cinq CFC d'ici l'an 2000. Les mesures réglementaires visant à respecter ces obligations sont entrées en vigueur en juillet 1989. Le Canada atteindra son objectif relativement à la première réduction de 20 p. cent de la consommation de CFC cette année, soit près de deux ans avant l'année 1993 spécifiée dans le Protocole.
 - En juin 1990, les parties au Protocole de Montréal ont convenu d'accélérer l'élimination progressive des cinq types de CFC visés pour atteindre une élimination complète (100 p. cent) d'ici l'an 2000. Le Canada et les douze autres pays ont diffusé une déclaration distincte en vertu de laquelle ils se sont engagés à éliminer ces CFC au plus tard en 1997. Des mesures réglementaires seront adoptées afin de réaliser ces objectifs et de respecter ces calendriers plus stricts.
- Les décharges constituent une importante source d'émissions de méthane. Le gouvernement fédéral et les provinces ont accompli d'importants progrès en matière de réduction des émissions attribuables à cette source au moyen de l'adoption d'un objectif national de réduction de la production de déchets de 50 p. cent d'ici l'an 2000. Sous la direction du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, les déchets d'emballage seront réduits de 20 p. cent d'ici 1992 et de 35 p. cent d'ici 1996.

RECOMMANDATION 2 (paragraphe 2.10)

Le Comité recommande que, en tant qu'organisme responsable, Environnement Canada coordonne, au sein des ministères et organismes fédéraux, l'élaboration de vastes programmes d'information et de sensibilisation qui s'adressent aux particuliers, aux entreprises canadiennes et à d'autres établissements, et qui précisent le rôle que chacun peut jouer pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Réponse :

- Il est indispensable que la population soit informée pour bien s'adapter au changement climatique. Les actions individuelles des Canadiens font partie du problème et elles doivent faire partie de la solution. Aussi le gouvernement lancera-t-il, à compter de 1991, une importante campagne d'information du public qui mettra l'accent sur l'importance de l'action individuelle et mettra les Canadiens à même de prendre des décisions en connaissance de cause.
- Le Plan vert et la Stratégie d'action nationale sur le réchauffement de la planète reconnaissent clairement le rôle crucial de l'éducation environnementale. En ce moment, beaucoup de ministères élaborent et produisent des documents pour l'éducation du public qui contribuent à accroître la compréhension qu'a ce dernier de la question du changement climatique, ses causes, ses incidences et les solutions possibles. Il importe que les ministères concernés continuent de puiser à même leurs compétences et leurs connaissances et de celles de leurs clients et partenaires dans l'industrie afin de faire en sorte que les programmes d'éducation deviennent des outils efficaces au service de la réduction des gaz à effet de serre.
- Aux termes du Programme canadien d'écocivisme du Plan vert, Environnement Canada cherchera à coordonner et à intégrer les programmes d'information et de sensibilisation du public axés sur les Canadiens considérés individuellement, sur les